

KY/SA

DECRET N° 395 /PR/CTDN.-

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DEFENSE NATIONALE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
CHARGE DE LA DEFENSE NATIONALE.

- VU la Proclamation du 22 Décembre 1965.
- VU le Décret N° I47/PR du 16 Mai 1967, portant formation du Gouvernement.
- VU la Loi N° 60-32 du 28 Juillet 1960, portant création des Forces Armées Dahoméennes.
- VU l'ordonnance N° 32/PR du 28 Septembre 1967, portant statut Général des personnels militaires des Forces Armées Dahoméennes.
- VU le Décret N° 215/PR du 16 Mai 1966, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement.
- VU le Décret N° I66/PR/DN du 26 Mai 1967, portant réorganisation des Forces Armées Dahoméennes.

D E C R E T E :

Article 1°:-Est promu au grade de Sous-Lieutenant, à titre temporaire et au titre des Ecoles l'élève Officier :

FELIHO Félicien.

Article 2°:-Le Présent Décret qui prend effet pour compter du 1° Octobre 1967 sera publié et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à COTONOU, le 8 Novembre 1967

par le Président de la République,

AMPLIATIONS

- PR/DN.....(4 ex)
- JORD.....(1 ex)
- EMG-FAD.....(6 ex)
- C.S.....(6 ex)
- I.A.A.....(1 ex)
- S.G.G.....(4 ex)
- DGAJL(2 ex)
- Intéressé(1 ex)


GENERAL CHRISTOPHE SOGLO.-